

N/REF : 3/05/2024 11H55 C:263917 I:35155

V/Email reçu le Vendredi 03/05/2024 a 11H55

ACTIS - OPH de la région GRE
Territoire Marie Reynoard
32 avenue Marie Reynoard
38100 GRENOBLE

IMMEUBLE : 50 ARLEQUIN
50 GALERIE DE L ARLEQUIN
38100 GRENOBLE

St Martin-H, le 13 Mai 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 50 RUE DE L'ARLEQUIN - MR MME AGUILERA JOSE MARCELO
LOGEMENT 20 06/12/46/45/11 - 06/17/95/36/31

MOTIF : INTERVENIR POUR DEBOUCHAGE COLONNE

Donneur d'ordre : Mr SM MICCOLI

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 03/05/2024 A 14H45
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE MADAME AGUILERA AU 5EME ETAGE
DEBOUCHAGE DE LA COLONNE CUISINE

OBSERVATIONS : FC LCOMPTER Email envoyé le 10/05/24 a 13H29 Mr SM MICCOLI

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'apres plusieurs
interventions que nous arrivons a déterminer la cause du refoulement et a y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,50	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	176,90	265,35

TOTAL H.T.	265,35
T.V.A. a 20,00%	53,07
TOTAL T.T.C.En EURO	318,42

Valeur en votre reglement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN